

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LACANAU**

**Séance du 13 Décembre 2019**

**L'an deux mille dix-neuf, le 13 du mois de décembre à 10heures**

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, au Pôle de l'Aiguillonne, sous-la Vice-présidence de Mme Pascale MARZAT, Vice-Présidente.**

Nombre d'Administrateurs en exercice : 10

Présents : 6

Mme Pascale MARZAT, M. RIFFAUD Guy, Mme Benedicte LABBE, Mme Amandine VIGNERON, Mme BERNADAS Rose, Mme DUBREUIL Arlette.

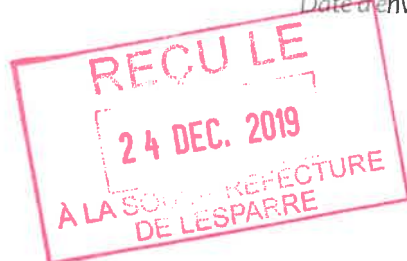
Absent et  
représenté : 1

M. PEYRONDET Laurent qui a donné procuration à Mme MARZAT

Absents: 3

Mme LESCOMBE Lydia, Mme ESCOLA Anne, M. IRAOLA

*Date d'envoi de la convocation le 09 Décembre deux mille dix neuf*



*M. RIFFAUD Guy est élu secrétaire de séance.*

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

**N° DL13122019-03 EHPAD Budget Annexe EHPAD – Solde des comptes 110 et 119 – report à nouveau solde débiteur et créditeur - section hébergement / dépendance - soin**

Vu l'article R314-52 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Vu L'instruction interministérielle DGCS/DGCL/DGFIP du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) des établissements sociaux et médico-sociaux publics gérés en M22

**CONSIDERANT** la nécessité de solder les comptes 110 par les comptes 119 pour chacune des sections tarifaires (hébergement et dépendance-soins) car dans un environnement EPRD le résultat d'exploitation est affecté "au cours de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte", **il ne peut donc plus y avoir de coexistence entre le compte 110 "report à nouveau (solde créditeur)" et le compte 119 "report à nouveau (solde débiteur)"**

**Le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Lacanau après en avoir délibéré,**

**SOLDE** pour la section hébergement : le compte 11031 (solde créditeur de 87 666,56 €) et le compte 11931 (solde débiteur de 87 751,86 €).

Il ne restera donc plus que le compte 11931 "**report à nouveau (solde débiteur), EHPAD en attente de CPOM - hébergement**" pour 85,30 € (87 751,86 € - 87 666,56 €).

**SOLDE** pour la section dépendance-soins : le compte 11032 (solde créditeur de 51 125,83 €) et le compte 11932 (solde débiteur de 80 466,94 €).

Il ne restera donc plus que le compte 11932 "**report à nouveau (solde débiteur), EHPAD en attente de CPOM - soins et dépendance**" pour 29 341,11 € (80 466,94 € - 51 125,83 €).

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



La Vice-Présidente,

Pascale MARZAT

Le Président du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc

**24 DEC. 2019**

le : **24 DEC. 2019**